RCS : AURILLAC
Code greffe : 1501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AURILLAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00571
Numéro SIREN : 429 326 614
Nom ou dénomination : FIMAVI

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002767

Désignation de l'entreprise : FIMAVI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise LA PEYRE 15430 PAULHAC — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 42932661400014 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31032021 Net 3	N-1 31032020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	14 684	AG 4 210	10 474	11 492
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	97 501	AQ 97 501		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 911	AS 1 911		
	Autres immobilisations corporelles	AT	407 084	AU 147 973	259 111	243 872
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	9 278 666	CV 2 747	9 275 919	8 999 919
	Créances rattachées à des participations	BB	41 607 961	BC	41 607 961	7 221 517
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	80 919	BI	80 919	80 034
	TOTAL (II)	BJ	51 488 725	BK 254 342	51 234 383	16 556 834
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	1 938 913	BU	1 938 913	1 099 549
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	48 297	BY	48 297	26 706
	Autres créances (3)	BZ	2 628 177	CA	2 628 177	2 338 013
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	6 951 994	CE 114 063	6 837 931	12 467
	Disponibilités	CF	20 111 691	CG	20 111 691	65 849 100
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	18 428	CI	18 428	19 897
	TOTAL (III)	CJ	31 697 500	CK 114 063	31 583 437	69 345 730
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	83 186 226	1A 368 406	82 817 820	85 902 564

Copie certifiée conforme
Le Président

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 41 688 880 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : FIMAVI — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000 000)	DA	5 000 000	5 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	24 070	24 070
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500 000	500 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	73 982 447	14 759 742
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	389 489	60 922 705
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	79 896 006	81 206 517
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	545 079	1 449 471
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 625 294	757 293
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 128	1 150
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	393 843	25 133
	Dettes fiscales et sociales	DY	335 469	2 294 481
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 000	168 519
	TOTAL (IV)	EC	2 921 814	4 696 047
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	82 817 820	85 902 564

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 768 322	4 152 984
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		490 119

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : FIMAVI — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		787 000
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 320 605	FH		FI	1 320 605	708 251
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 320 605	FK		FL	1 320 605	1 495 251
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	16 311	105 308
	Autres produits (1) (11)					FQ	6	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 336 921	1 600 564
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	839 364	229 355
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(839 364)	521 292
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	888 805	1 406 514
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	81 678	16 159
	Salaires et traitements*					FY	115 277	120 044
	Charges sociales (10)					FZ	55 438	55 632
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	60 138	30 577
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 201 338	2 379 573
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	135 583	(779 009)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	316 415	74 166
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	885	885
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	18 010	13 722
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	203 677	105 956
	Total des produits financiers (V)					GP	538 987	194 729
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	90 742	23 321
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 538	55 428
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		436 445
	Total des charges financières (VI)					GU	117 280	515 193
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	421 707	(320 464)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	557 290	(1 099 473)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : FIMAVI — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		39 067
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	500	74 923 151
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	500	74 962 218
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	375	434
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		10 805 658
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	375	10 806 092
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	125	64 156 126
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ		
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	167 926	2 133 948
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 876 408	76 757 512
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 486 919	15 834 807
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	389 489	60 922 705
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	885	885
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	16 311	25 308
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VENTE VEHICULE		500
REGUL DIVERSE	375	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 82 817 819.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 320 604.75 Euros et dégageant un bénéfice de 389 489.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	12 284		2 400
Installations générales agencements aménagements des constructions	97 501		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 911		
Installations générales agencements aménagements divers	35 107		
Matériel de transport	118 000		60 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	184 018		11 958
TOTAL	436 538		71 958
Autres participations	16 224 183		36 751 666
Prêts, autres immobilisations financières	80 034		885
TOTAL	16 304 217		36 752 551
TOTAL GENERAL	16 753 038		36 826 909

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			14 684	14 684
Installations générales agencements aménagements constr.			97 501	97 501
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 911	1 911
Installations générales agencements aménagements divers			35 107	35 107
Matériel de transport		2 000	176 000	176 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		- 0	195 976	195 976
TOTAL		2 000	506 496	506 496
Autres participations	2 089 222	0	50 886 627	50 886 627
Prêts, autres immobilisations financières			80 919	80 919
TOTAL	2 089 222	0	50 967 546	50 967 546
TOTAL GENERAL	2 089 222	2 000	51 488 725	51 488 725

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	791	3 419		4 210
Installations générales agencements aménagements constr.	97 501			97 501
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 911			1 911
Installations générales agencements aménagements divers	35 107			35 107
Matériel de transport	32 588	30 652	2 000	61 240
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 558	26 067		51 625
TOTAL	192 666	56 719	2 000	247 385
TOTAL GENERAL	193 457	60 138	2 000	251 595

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 419				
Matériel de transport	30 652				
Matériel de bureau informatique mobilier	26 067				
TOTAL	56 719				
TOTAL GENERAL	60 138				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	2 747				2 747
Autres provisions pour dépréciation	23 321	90 742			114 063
TOTAL	26 068	90 742			116 810
TOTAL GENERAL	26 068	90 742			116 810
Dont dotations et reprises financières		90 742			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	41 607 961	41 607 961	
Autres immobilisations financières	80 919	80 919	
Autres créances clients	48 297	48 297	
Taxe sur la valeur ajoutée	59 904	59 904	
Débiteurs divers	2 568 273	2 568 273	
Charges constatées d'avance	18 428	18 428	
TOTAL	44 383 782	44 383 782	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 017	2 017		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	543 063	389 571	153 492	
Fournisseurs et comptes rattachés	393 843	393 843		
Personnel et comptes rattachés	32 587	32 587		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 400	14 400		
Impôts sur les bénéfices	167 926	167 926		
Taxe sur la valeur ajoutée	106 860	106 860		
Autres impôts taxes et assimilés	13 697	13 697		
Groupe et associés	1 625 294	1 625 294		
Produits constatés d'avance	15 000	15 000		
TOTAL	2 914 686	2 761 194	153 492	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	412 264			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Groupe familiale VIGOUROUX	10. 0000	500 000			500 000

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
* immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
* immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

A noter que les oeuvres d'arts comptabilisées en mobilier pour 75 K€ ne sont pas amorties car elles sont considérées comme ayant une utilisation non limitée.

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute est constitu ée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
Les titres de participations ont été sortis selon la méthode de premier entré premier sorti.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le stock, évalué au prix d'achat incluant les frais accessoires, correspond aux actifs acquis dans le cadre de l'activité de marchand de biens immobiliers.
Le stock s'élève à 1 929 K€ au 31 Mars 2021.
Aucune perte de valeur n'a été identifiée, aucune provision n'est constatée.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobili ères de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
Le montant de la provision pour dépréciation s'élève à 114 K€ à la clôture.

Cette dépréciation prends en compte la moins value latente sur les placements en or à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	291 827
Autres immobilisations financières	5 919
Créances clients et comptes rattachés	19 800
Disponibilités	948
Total	318 494

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	356 899
Dettes fiscales et sociales	33 956
Total	392 872

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 428
Total	18 428
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	15 000
Total	15 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Total	2

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	317 692
Total	317 692

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 20/01/2015 CEPAL
Montant initial de cette garantie : 3 000 000
Montant restant dû en capital : 317 692
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/02/2022
Nature de la sûreté réelle : Nantissement actions GROUPE BACACIER

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	188 238
Total (1)	188 238
(1) Dont concernant les filiales	188 238

Caution donnée à la SAS CONSILIUM pour l'emprunt de 400 K€.

Engagements reçus

Abandon de c/c à la SAS CONSILIUM avec clause de RMF	150 000
Caution reçue de JC VIGOUROUX emprunt CEPAL limite 300 K€	192 371
Total	342 371

- Abandon de créance en c/c à hauteur de 150 K€.
- Clause de RMF définie par l'existence de capitaux propres supérieurs à 50 K€.
- Plafonnement de l'obligation à hauteur de 75% de chaque exercice bénéficiaire.
- Résolution de la convention en cas de dissolution ou liquidation de la Société.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la sociéte	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- ATELIERS 3S	5 000 000		100.00	4 500 001	4 500 001	2 831					
- SAS CONSILIUM SAS	50 000		100.00	50 000	50 000	20 880 751	400 000				
- SAS PRONAOS ENERGIE	50 000	-20 861	100.00	185 000	185 000	8 612 121		65 495	-62 710		
- SCI SCI JCD	1 000	-180 099	99.90	999	999	2 898 872		2 700	-71 620		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS JCE	103 000	14 304	50.00	60 000	60 000	3 496 500		57 585	1 231		
- SCI AMMERIS	50 000	-981 936	50.00	36 000	36 000	2 868 252		349 936	-981 936		
- SAS GENISTA	50 000	-219 643	50.00	145 000	145 000	390 336		277 261	-219 643		
- SAS HEDERA	500 000	-140 512	50.00	250 000	25 000	352 239			-140 512		
- SARL BOIS DE CELLE	10 000		50.00	5 000	2 253	40 850					
- SCI BAC 74 SCI	500 000	89 143	50.00	68 500	68 500			651 253	163 699		
- SARL BUXUS	33 000		40.00	20 000	20 000						
- SARL CHARLES BUSINESS	400 000	269 266	30.00	30 000	30 000	51 380		1 817 808	92 878	18 000	
- SCI CLERESTIMMO	1 000	253 830	25.00	250	250	1 373			295 463		
- SARL CLERESTIMMO4	1 000	-214 947	25.00	250	250	1 142 835		186 253	-164 028		
- SAS CLEREST	120 000	718 547	25.00	30 000	30 000	105 144		-13 480	12 480		
- SAS GROUPE BACACIER	10 275 025	7 118 516	15.00	3 803 166	3 803 166			3 596 749	464 943		
- SCI AEROVERGNE	265 000		11.32	94 500	94 500	12 820					
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

FIMAVI
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 000 euros
La Peyre
15430 PAULHAC

429 326 614 RCS AURILLAC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 499 105,21 euros de la manière suivante :

- En totalité au poste « Autres Réserves » ---------- 499 105,21 €

Total égal au résultat à affecter ---------- 499 105,21 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés, au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES
AGO 28.12.2020	1 500 000 €
AGOA 30.10.2020	200 000 €
AGO 02.08.2019	200 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30.09.2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

Certifié conforme
Le Président
Jean-Christophe VIGOUROUX

FIMAVI

SAS au capital de 50 000 000 euros
La Peyre
15430 PAULHAC
R.C.S. AURILLAC 429 326 614

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

26, avenue du Lioran - BP 14
15100 SAINT-FLOUR
www.acf-expertise.fr
ACF SAS au capital de 266 000 euros
R.C.S. Aurillac 398 804 526 - APE 6920Z
Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de la Région Auvergne Rhône Alpes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Lyon - Riom

15, rue Cugnot
63540 ROMAGNAT
contact@btbassocies.fr
B.T.B Audit SARL au capital de 239 289 euros
R.C.S. Clermont-Ferrand 819 887 027 - APE 6920Z
Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de la Région Auvergne Rhône Alpes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Lyon - Riom

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

Aux associés de la société FIMAVI SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIMAVI SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "Liste des filiales et participations" de l'annexe expose la situation nette de chacune des filiales de votre société.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier la situation des capitaux propres de ces filiales au regard des informations financières et économiques afin de s'assurer de la correcte évaluation des titres de participation et des créances qui y sont rattachées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Flour

Le 15 septembre 2021

Pour la société ACF SAS

Fabien SOULEYREAU

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Pour la société B.T.B. Audit SARL

Commissaire aux comptes

Arnaud TRASSOUDAINE

Gérant